



Le Trophée des Méritants du CROS Centre-Val de Loire 2022

Appel à candidatures à destination des Ligues et Comités régionaux





Les Méritants du CROS 2022

Cet événement vise à mettre en valeur les associations sportives de la région Centre-Val de Loire, leurs sportifs et leurs bénévoles pour les actions qu'ils/elles mènent dans l'encadrement, l'éducation, l'arbitrage, l'animation, l'engagement bénévole ou du fait de leurs résultats sportifs. Pour cette nouvelle édition, le CROS Centre-Val de Loire fait évoluer le Trophée des Méritants du CROS, avec deux catégories récompensées.

Accès au trophée :

La participation au trophée est accessible à toutes les Ligues et Comités régionaux adhérents au CROS Centre-Val de Loire par le biais de sa Ligue ou de son Comité régional.

Une ligue ou un comité régional ne peut proposer qu'une candidature sur l'**un des 2 prix ci-dessous**.

Le dossier de candidature du prix choisi par la Ligue ou le Comité régional devra être envoyé, dûment complété et impérativement signé par le président de la Ligue/Comité régional avant **le 02 décembre 2022**, par mail à l'adresse suivante : communication.cvl@franceolympique.com.

Les deux catégories :

Les **Méritants du CROS 2022** seront désignés dans deux catégories :

Prix du Sportif (individuel ou en équipe) :

Ce prix récompense le(a) **sportif(ve) ou l'équipe** qui a réalisé une saison sportive remarquable. Il s'agit du champion, de la championne ou de la formation d'avenir qui pourrait avoir obtenu, par exemple, un premier titre national, une première sélection nationale ou une montée en championnat national.

Les sportifs, sportives ou équipes seront récompensés à partir du niveau cadet 1^o année. (Nés en 2008)

Le lauréat ou la lauréate doit impérativement être **licencié(e) dans la région Centre-Val de Loire depuis au moins UNE saison complète**.

□ **Prix de l'Encadrant Bénévole (dirigeant, arbitre ou éducateur) :**

Ce prix récompense un **bénévole** (éducateur, dirigeant, arbitre ou juge). Il s'agit d'honorer la carrière d'un dirigeant bénévole ou arbitre/juge ou éducateur ayant **10 ans d'ancienneté minimum**.

Dans le dossier sont demandés, l'année du 1^{er} mandat de dirigeant, d'arbitre ou d'éducateur et les diverses fonctions occupées durant l'ensemble de sa carrière.

□ **Les prix et récompenses des lauréats :**

Les lauréat.es se verront remettre un trophée de type honorifique.

A noter que la cérémonie de remise des récompenses aura lieu lors de la cérémonie des vœux du CROS-Centre Val de Loire le **vendredi 27 janvier 2023 au soir** (sous réserve des conditions sanitaires).

➤ **Choix des lauréats :**

Le dossier de candidature devra **faire l'objet d'un avis éclairé de sa Ligue ou Comité régional**. Il devra être accompagné d'une ou deux photos de bonne qualité, libres de droit au format jpg.

Un jury sélectionnera les lauréats sur la base des informations fournies dans le dossier de candidature. Des informations complémentaires pourront être sollicitées par le jury.

Le jury sera composé des membres de la commission communication du CROS Centre-Val de Loire.

Contact :

CROS Centre-Val de Loire

Chargée de mission : Fanny PARMENTIER

06 12 56 57 97 – communication.cvl@franceolympique.com



Dossier de Candidature

Prix du « sportif »

Ce prix récompense une sportive, un sportif ou une équipe qui a réalisé une saison sportive remarquable. Il s'agira du champion, de la championne ou de la formation d'avenir qui pourrait avoir obtenu, par exemple, un premier titre national, une première sélection nationale ou une montée en championnat national.

Information de la structure (club) :

Discipline :

Nom de la structure :

Nom et Prénom du président de de la structure :

Adresse :

N° téléphone : Courriel :

Nombre d'adhérents :

Nombre de bénévoles :

Description de la personne présentée :

Prénom et Nom du(de la) sportif(ve)

Age

Nom et discipline de l'équipe :

Catégorie d'âge :

E-mail personnel du sportif, de la sportive ou du responsable de l'équipe :
.....

Adresse personnelle

N° téléphone :



Dossier de Candidature

Prix de « l'encadrant bénévole »

Ce prix récompense la carrière d'un dirigeant, éducateur, arbitre ou juge ou encadrant bénévole ayant 10 ans d'ancienneté minimum. Dans le dossier sont requis l'année du 1^{er} mandat de dirigeant, de sa 1^{ère} formation d'arbitre ou de moniteur encadrant et les diverses fonctions occupées durant l'ensemble de sa carrière.

Information de la structure (club) :

Discipline :

Nom de la structure :

Nom et Prénom du président de de la structure :

Adresse :

N° téléphone : Courriel :

Nombre d'adhérents :

Nombre de bénévoles :

Description de la personne présentée :

Prénom et Nom de l'encadrant :

Age :

E-mail personnel de l'encadrant bénévole :

Adresse personnelle :

N° téléphone :

Description de la carrière d'encadrant bénévole (dirigeant, éducateur, arbitre) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(Signature du président)

Avis motivé OBLIGATOIRE du Président de la Ligue ou du Comité Régional :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

accompagné d'une ou deux photos de bonne qualité, libres de droit au format jpg, communication.cvl@franceolympique.com.





Règlement du Trophée des Méritants du CROS 2022

Article 1 – Organisation

Le Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire (CROS CVL) – 6 rue Abbé Pasty, 45 400, Fleury-Les-Aubrais organise un **appel à candidature pour l'événement « Trophée des Méritants du CROS 2022. »**

Cet appel à candidature se déroulera du **10 novembre 2022 au 02 décembre 2022.**

Article 2 – Objet

Cœuvrant pour le développement du mouvement sportif au sein de la région Centre-Val de Loire, le CROS Centre-Val de Loire souhaite valoriser les actions des associations sportives, de leurs sportifs et de leurs bénévoles via l'organisation d'un Trophée.

Article 3 – Participation

Cet appel à candidature est **ouvert à toutes les ligues, comités régionaux de la région Centre-Val de Loire affiliés à une fédération reconnue par le ministère des sports et adhérents au CROS Centre-Val de Loire.** Le dossier devra être complété et accompagné d'une ou deux photos de bonne qualité, libres de droit au format jpg à communication.cvl@franceolympique.com.

Toutes les candidatures devront être validées et signées par le président de la Ligue ou Comité régional. **Une Ligue ou comité régional ne peut proposer qu'un.e seule candidat.e sur un seul des deux prix.**

La participation au Trophée des Méritants implique la connaissance du règlement et son entière acceptation.

Seuls seront acceptés les dossiers dûment complétés, signés et transmis par la Ligue ou comité régional par courriel à l'adresse communication.cvl@franceolympique.com, **avant le 02 décembre 2022 à 12h00,** dernier délais.

Article 4 - Mode d'évaluation des dossiers

Les dossiers de candidature seront examinés par le jury constitué des membres de la commission communication du CROS Centre-Val de Loire. Le jury sélectionnera les lauréats pour chacun des 2 prix. Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel ou recours.

Le CROS Centre-Val de Loire se réserve le droit de demander des compléments d'information en lien avec la candidature présentée.

Article 5 - Dotation

La dotation sera composée d'un trophée honorifique.

Article 6 - Remise des prix

Les prix et récompenses seront remis **le 27/01/2023**, lors de la cérémonie des vœux du CROS Centre-Val de Loire (sous réserve des conditions sanitaires).

Article 7 – Annulation du trophée

Le CROS Centre-Val de Loire se réserve le droit d'annuler un prix des Méritants 2022 si les candidatures ne sont pas satisfaisantes au regard de ce règlement.

Article 8 – Autorisation d'utilisation des noms, adresses et images des participants

Le CROS Centre-Val de Loire se réserve le droit de publier sur quelques supports que ce soit, sur Internet ou les réseaux sociaux, le nom et la photo des lauréat.es et ce sans que ces derniers puissent exiger une contrepartie quelconque. Dans le cas où le(la) lauréat.e ne le souhaiterait pas, il(elle) devra le préciser par écrit dans le dossier de candidature.

Article 9 – Protection des données

Les données personnelles transmises par les participants sont traitées selon le respect du régime général de la protection des données (RGPD).

Article 10 – Litiges

Si une ou plusieurs dispositions devaient être déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend à l'occasion de ce challenge fera l'objet d'une tentative de règlement amiable, à défaut le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

En tant que Président(e), j'ai pris connaissance et accepte le présent règlement.

Nom du Président de la Ligue/Comité régional :

Date :

Signature et tampon :

Pour toute information complémentaire, contactez le CROS Centre-Val de Loire :
Fanny Parmentier – communication.cvl@franceolympique.com – Tél. : 06 12 56 57

07



Souvenir des Méritants du CROS 2021

